



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

24 avril 2026

Date d'affichage :

24 avril 2026

Objet

N° 26.04.30 - 037

Affectation des résultats

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Sandrine QUIGNARD, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Jimmy BAMBOUCHE, Michel CASTETS.

Procurations : Sandrine QUIGNARD donne procuration à Olivier PEANNE, Sylvain GALIBERT donne procuration à Franck MARIMPOUY, Anne-France PLANCHET donne procuration à Sandrine PRUNIER, Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET, Michel CASTETS donne procuration à Frédérique CHARPENEL.

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Après clôture des comptes, conformes au compte financier unique 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'affecter les résultats de l'excédent de fonctionnement (E) 2025 de la façon suivante :

Affectation

- a à l'investissement pour assurer le besoin de financement au 31/12/2025
- b pour assurer l'autofinancement de la section d'investissement 2026
- c report à nouveau créateur en section de fonctionnement 2026
- d déficit antérieur reporté

• **C.S.I.V.**

- E 87 624,70 €
- a 62 019,25 €
- b
- c 25 605,45 €

• **CAMPING**

- E 324 108,32 €
- a 43 122,45 €
- b
- c 280 985,87 €

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260504-DELIB26_037-DE



- **FORET**

E 240 225,19 €

a

b

c 240 225,19 €

- **COMMUNE**

E 3 312 538,43 €

a 2 885 301,70 €

b

c 427 236,73 €

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 4.05.26

M Le Maire,



Soustons, le 4 mai 2026
Monsieur le Maire

Philippe SAINT-MARTIN

